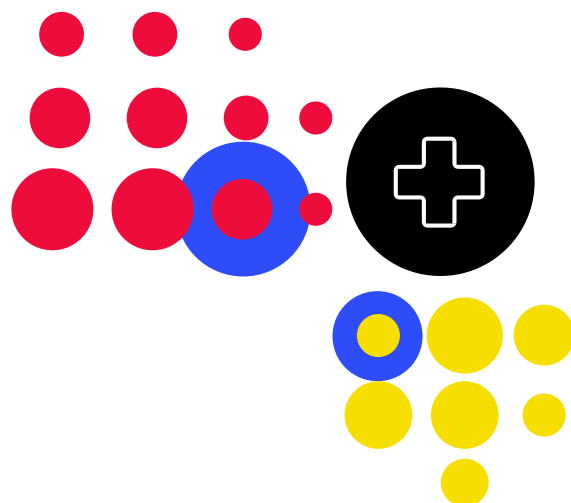




Cadre de performance de la subvention

Orientations

Cycle de subvention 8

Table des matières

1.	Introduction	3
1.1	Objet du document	3
1.2	Cadre de performance	3
2.	Structure du formulaire du cadre de performance	4
2.1	Cadre de performance – sur Excel et en ligne	4
2.2	Types d'indicateurs dans le cadre de performance	5
2.3	Utilisation des indicateurs du cadre de performance	5
2.4	Cadre de performance aux différentes étapes du cycle de vie de la subvention	6
3.	Étapes d'élaboration du cadre de performance	7
3.1	Accès au cadre de performance et envoi	7
3.2	Configuration de la fréquence des rapports programmatiques.	7
3.3	Périodes de communication des progrès et alignement sur le cycle de communication de l'information du pays	7
3.4	Alignement de la communication de l'information programmatique et financière	8
3.5	Documents essentiels nécessaires à l'élaboration des cadres de performance	9
4.	Remplissage du cadre de performance	10
4.1	Sélection des indicateurs	10
4.2	Mesures de suivi du plan de travail	12
4.3	Détermination des valeurs de référence	13
4.4	Définition des cibles	14
4.5	Types de cumulation	17
4.6	Portée de la cible	18
4.7	Détermination des valeurs de référence pour la ventilation requise	18
4.8	Contrôle de l'exactitude et de la fiabilité des données	18
5.	Autres éléments clés à prendre en compte durant les négociations de la subvention	19
6.	Examen périodique des indicateurs et des cibles et révision de la subvention	20
7.	Annexes	21
	Annexe 1 : Types d'indicateurs dans le cadre de performance	21
	Annexe 2 : Orientations relatives à la rationalisation du cadre de performance pour les portefeuilles ciblés	22
	Annexe 3 : Orientations relatives à l'intégration d'indicateurs contribuant aux indicateurs clés de performance dans le CS8	23
	Annexe 4 : Types de cumulation	25
	Annexe 5 : Indicateurs interreliés	26

1. Introduction

1.1 Objet du document

Le présent document établit l'objet, la structure et les modalités d'utilisation des cadres de performance au sein des subventions du Fonds mondial. Il définit une approche claire et cohérente pour l'élaboration des cadres de performance, garantissant ainsi qu'ils sont pertinents et d'une grande qualité.

Ce document est destiné aux publics suivants :

- Récipiendaires principaux ;
- Équipes chargées du suivi et de l'évaluation dans les pays, qui participent à l'élaboration des demandes de financement et des documents de l'établissement de la subvention ;
- Agents locaux du Fonds ;
- Instances de coordination nationale et partenaires techniques.

Ce document est à consulter en parallèle avec le [Manuel du Portail des partenaires – Remplir le cadre de performance \(CP\) en ligne au CS8](#).

1.2 Cadre de performance

Le cadre de performance compile les objectifs de performance, les résultats et l'impact escomptés des programmes soutenus par le Fonds mondial. Il s'agit d'un élément essentiel de l'accord de subvention entre le récipiendaire principal et le Fonds mondial.

Le cadre de performance comprend un ensemble convenu d'indicateurs de performance et/ou de mesures de suivi du plan de travail (MSPT), assortis de cibles / repères qui servent de base aux rapports sur les résultats actuels et demande de décaissement (RA/DD) que le récipiendaire principal transmet au Fonds mondial tout au long de la période de mise en œuvre de la subvention. La performance des subventions est évaluée selon les résultats programmatiques des indicateurs de couverture ou des mesures de suivi du plan de travail figurant dans le cadre de performance.

Le cadre de performance fournit des renseignements importants sur le programme financé. Cet outil stratégique remplit les rôles suivants :

- **Sert de feuille de route** : définit la portée prévue du programme, ses résultats et son impact tout au long du cycle de vie de la subvention ;
- **Définit des indicateurs et des cibles convenus** : établit des indicateurs de performance en adéquation avec les priorités nationales et les investissements du Fonds mondial ;
- **Facilite le suivi, l'établissement de rapports et la supervision** : favorise la redevabilité, la transparence et la correction rapide de trajectoire ;
- **Relie les performances aux décaissements** : établit un lien entre le financement et les progrès réalisés par rapport aux cibles convenues.

- **Produit des données probantes sur l'impact et l'efficacité** : permet l'évaluation des résultats et l'identification des axes d'amélioration ;
 - **Facilite la communication des rapports sur les résultats du Fonds mondial** : contribue à l'établissement des rapports de l'organisation et à la redevabilité envers les donateurs ;
 - **Étaye les indicateurs clés de performance de l'organisation** : mesure les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs stratégiques du Fonds mondial ;
 - **Présente les tendances au fil du temps** : met en évidence les progrès réalisés et les résultats attendus tout au long de la mise en œuvre de la subvention ;
- Assure le suivi des systèmes résistants et pérennes pour la santé (SRPS) et du renforcement des systèmes communautaires** : suit les efforts collectifs déployés en faveur des systèmes de santé et communautaires ;
- **Évalue l'équité de l'accès** : vérifie si les services de santé parviennent aux populations qui en ont le plus besoin.

Encadré 1 : Limites du cadre de performance

Bien que le cadre de performance constitue un élément central du financement en fonction des performances au sein du Fonds mondial, il présente plusieurs limites inhérentes qu'il convient de garder à l'esprit :

- Le cadre de performance n'est pas un outil de gestion quotidienne des programmes ;
- Il ne prend en compte que certains indicateurs de suivi et ne tient pas compte du plan de travail complet ni du suivi financier ;
- Les indicateurs ne sont pas toujours directement liés aux budgets des subventions ;
- Sa portée ne permet pas de répondre entièrement aux autres besoins en matière de données internes ;
- Il nécessite des données / informations complémentaires pour une évaluation complète de l'impact ;
- Il n'attribue pas les résultats uniquement au financement du Fonds mondial.

La première version du cadre de performance est élaborée par les instances de coordination nationale / les bénéficiaires principaux. Le Fonds mondial aide les pays à élaborer le cadre de performance en répondant à leurs questions et en leur fournissant des orientations.

2. Structure du formulaire du cadre de performance

2.1 Cadre de performance – sur Excel et en ligne

Le cadre de performance comporte cinq sections principales, qui présentent de manière organisée les informations relatives aux subventions, les indicateurs et les cibles. Ces sections comprennent :

- une vue d'ensemble présentant notamment des informations sur la demande de financement / la subvention, les buts et objectifs du programme, ainsi qu'une liste des modules et un sous-ensemble d'interventions financées par la subvention ;
- des indicateurs d'impact et la ventilation associée ;
- des indicateurs de résultat et la ventilation associée ;
- des indicateurs de couverture et la ventilation associée ;

- des mesures de suivi du plan de travail.

Le cadre de performance est disponible en anglais, en français et en espagnol.

2.2 Types d'indicateurs dans le cadre de performance

Le cadre de performance comprend la liste complète des indicateurs d'impact, de résultats et de couverture issus du [Manuel du cadre modulaire](#) parmi lesquels choisir.

Pour obtenir des informations complètes sur les définitions et la mesure des indicateurs, les utilisateurs peuvent consulter les [fiches d'orientation sur les indicateurs](#). Il leur est conseillé d'utiliser la version la plus récente des fiches disponibles sur le [site web du Fonds mondial](#) afin de se conformer aux orientations techniques et méthodologies en vigueur.

En fonction de leurs caractéristiques, ces indicateurs sont également classés en trois catégories : les indicateurs standard, les indicateurs personnalisés et les indicateurs inversés¹.

2.3 Utilisation des indicateurs du cadre de performance

Les différents types d'indicateurs dans le cadre de performance servent à évaluer la réalisation des buts et des objectifs du programme. L'utilisation de ces indicateurs dans le cadre des subventions du Fonds mondial est décrite ci-dessous.

A. Indicateurs d'impact et de résultats : les indicateurs d'impact sélectionnés mesurent les changements à long terme résultant de la mise en œuvre du programme. Les indicateurs de résultats aident à évaluer les résultats intermédiaires ou à moyen terme obtenus, par exemple les changements de comportements, d'attitudes et de pratiques. Ils servent à évaluer les progrès réalisés par le programme dans la poursuite de ses buts et objectifs, ce qui facilite la prise de décision fondée sur des données. Ces indicateurs d'impact et de résultats :

- sont adaptés aux différents types d'épidémies et scénarios de charge de morbidité ;
- font l'objet de rapports au niveau du programme national, témoignant de l'ensemble des progrès réalisés dans le programme (y compris les contributions des diverses sources nationales et internationales) ;
- peuvent faire l'objet de rapports au niveau du projet ou au niveau infranational lorsque des financements sont demandés pour des projets ciblant des populations spécifiques ou des zones infranationales bien définies.

B. Indicateurs de couverture : les indicateurs de couverture servent à évaluer dans quelle mesure le programme parvient à fournir des services essentiels aux populations. Les résultats obtenus au regard des cibles fixées pour ces indicateurs servent à évaluer les performances programmatiques et à attribuer des notations de la performance, ce qui influe sur les décisions annuelles de décaissement. Les indicateurs sélectionnés :

- sont en adéquation avec les objectifs programmatiques et les modules financés par les subventions du Fonds mondial ;
- font l'objet de rapports au regard des objectifs nationaux et sont assortis de dénominateurs clairement définis, le cas échéant ;

¹ L'[annexe 1](#) présente une description des différents types d'indicateurs.

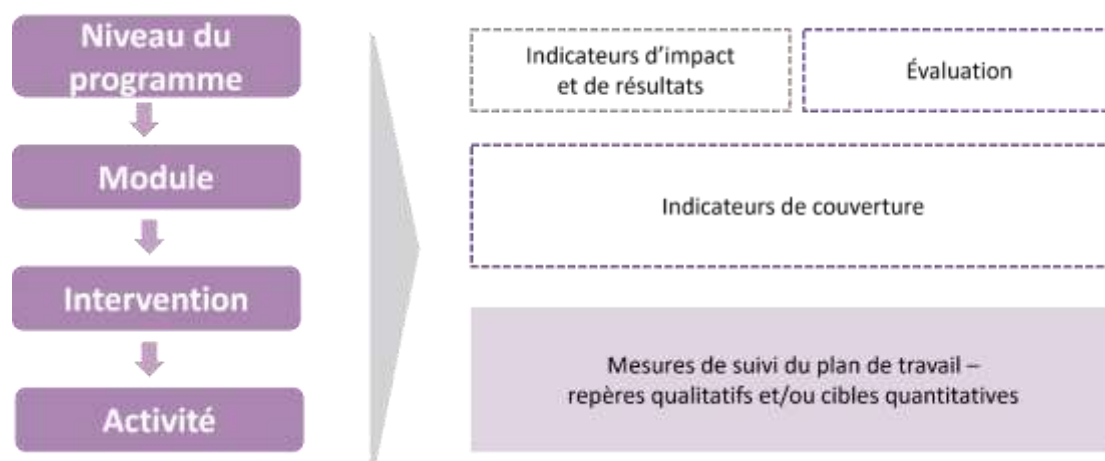
- peuvent concerner des projets financés ou des programmes infranationaux et faire l'objet de rapports au regard des dénominateurs de population dans les zones cibles respectives, dans le cas de projets ou d'interventions spécifiques menés dans des zones infranationales bien définies, telles que celles mises en œuvre par des organisations non gouvernementales.

C. **Mesures de suivi du plan de travail** : ces mesures permettent de surveiller les activités clés et les repères afin d'assurer un suivi complet du programme. Elles sont utilisées pour la notation des programmes lorsqu'il n'existe aucun indicateur de couverture dans le cadre de performance. Les mesures de suivi du plan de travail sont :

- incluses dans les cadres de performance pour lesquels les indicateurs de couverture standard ne sont pas applicables ou disponibles ;
- utilisées pour la notation des programmes lorsqu'il n'existe aucun indicateur de couverture² dans le cadre de performance ;
- prises en compte dans l'ajustement de la notation de la performance programmatique lorsqu'une ou plusieurs d'entre elles atteignent un score de réalisation inférieur à 60 %.

Lorsqu'il existe des indicateurs de couverture, les notations sont calculées en fonction des performances au regard de ces indicateurs.

Figure 1 : Lien entre les indicateurs et les investissements à différents niveaux



2.4 Cadre de performance aux différentes étapes du cycle de vie de la subvention

Le cadre de performance est élaboré lors de la phase de demande de financement, puis affiné lors de l'établissement de la subvention, en intégrant les mises à jour et les ajustements nécessaires à son alignement sur le budget de la subvention. Au cours de la mise en œuvre de la subvention, le cadre de performance peut être révisé afin qu'il tienne compte de l'évolution des besoins du programme et des exigences.

² Lorsqu'il existe des indicateurs de couverture, les notations sont calculées en fonction des performances au regard de ces indicateurs.

La structure de base du cadre de performance reste la même à toutes les étapes. Toutefois, les formulaires diffèrent à chaque étape du cycle de vie de la subvention, comme le montre le tableau 1.

Tableau 1 : Formulaire du cadre de performance aux différentes étapes du cycle de vie de la subvention

	Cadre de performance lors de la demande de financement	Cadre de performance lors de l'établissement de la subvention	Cadre de performance lors de la révision de la subvention
Composantes	Un seul formulaire par pays. Comprend des indicateurs et des cibles pour tous les récipiendaires principaux potentiels. Le cadre de performance peut être spécifique à chaque composante (VIH, tuberculose, paludisme et SRPS) ou bien couvrir plusieurs composantes. Dans le formulaire Excel, les pays / récipiendaires principaux peuvent demander aux équipes de pays d'intégrer des lignes supplémentaires afin d'ajouter des indicateurs.	Un formulaire distinct pour chaque récipiendaire principal. Un cadre de performance unique est élaboré pour chaque subvention. Une subvention à composantes multiples comportera des indicateurs pour toutes les composantes dans un seul cadre de performance.	Un formulaire distinct pour chaque récipiendaire principal.

3. Étapes d'élaboration du cadre de performance

3.1 Accès au cadre de performance et envoi

Pour le cycle de subvention 8 (CS8), le cadre de performance est accessible en ligne. Pour plus d'informations, consulter le [Manuel du Portail des partenaires – Remplir le cadre de performance \(CP\) en ligne au CS8](#).

3.2 Configuration de la fréquence des rapports programmatiques.

Par défaut, la **fréquence** des rapports programmatiques est configurée de la manière suivante :

- **Portefeuilles à fort impact et essentiels** : tous les six mois ;
- **Portefeuilles ciblés** : tous les 12 mois.

3.3 Périodes de communication des progrès et alignement sur le cycle de communication de l'information du pays

Quelle que soit la date de début de la subvention, la période de communication des progrès prévue dans le cadre de performance doit s'aligner autant que possible sur le cycle de communication de l'information national.

Les première et dernière périodes de communication de l'information peuvent être inférieures ou supérieures à 12 mois, de manière à aligner les dates de début de la subvention sur le cycle de communication de l'information national.

La décision annuelle de financement et le calendrier de décaissement sont alignés sur la période de communication des progrès. Cela est nécessaire afin de garantir la disponibilité des résultats programmatiques qui éclaireront les décisions annuelles de financement.

L'alignement sur les cycles de communication de l'information nationaux permet aux pays de ne préparer les données qu'une seule fois, tant pour la gestion de leurs propres programmes que pour l'envoi de rapports aux parties prenantes. Cette approche réduit les redondances et la charge administrative liée aux rapports, tout en renforçant la cohérence avec les résultats des programmes nationaux.

Si la date de début de la subvention ne coïncide pas avec le cycle de communication de l'information national, la première période de communication des progrès est prolongée ou raccourcie afin d'assurer l'alignement³. La **date de fin de la première période de communication de l'information** peut être modifiée manuellement dans le cadre de performance. Les périodes restantes s'aligneront automatiquement en conséquence. La date de fin de la dernière période de communication de l'information ne peut pas être postérieure à la date de fin de la période de mise en œuvre.

Figure 2 : Exemple illustrant l'alignement de la période de communication des progrès, de la décision annuelle de financement et du calendrier de décaissement sur le cycle de communication de l'information national



Exemple d'une subvention de portefeuille ciblé dont la période de mise en œuvre débute le 1^{er} octobre, avec une fréquence de rapports programmatiques fixée à 12 mois. Le cycle de communication de l'information national pour cette subvention s'étend de janvier à décembre. Afin d'aligner la période de communication des progrès et la décision annuelle de financement sur le cycle de communication de l'information national, la première période de communication de l'information s'étend sur 15 mois. La troisième période de communication de l'information s'étendra sur neuf mois, jusqu'au 30 septembre, puisque la période de mise en œuvre porte généralement sur trois ans.

3.4 Alignement de la communication de l'information programmatique et financière

Lorsque les cycles de communication de l'information programmatique et financière au niveau national divergent, ou lorsque plusieurs partenaires de mise en œuvre au sein d'une même composante de maladie suivent des cycles différents, les récipiendaires principaux du Fonds mondial doivent s'accorder sur un cycle unique et commun pour la communication de l'information programmatique et financière destinée au Fonds mondial.

³ Cette démarche est autorisée de manière exceptionnelle pour la première ou la dernière période de communication des progrès et pour la décision annuelle de financement, la durée d'exécution ne pouvant excéder 12 mois.

Il est important de noter que la communication de l'information programmatique et financière destinée à éclairer la décision annuelle de financement doit porter sur les mêmes périodes, sauf si la première période de communication de l'information est raccourcie ou prolongée aux fins de l'alignement sur le cycle de communication de l'information national, tel que décrit ci-dessus (section 3.3).

Encadré 2 : Cohérence des documents de la subvention

Les **dates de début et de fin des périodes de communication de l'information** doivent être :

- alignées sur le cycle de communication de l'information national ;
- convenues avec soin entre le Fonds mondial et les **récipiendaires principaux** ;
- appliquées de manière cohérente dans tous les documents de la subvention, en particulier **le cadre de performance et les budgets**, afin de garantir l'alignement entre la communication de l'information programmatique et la communication de l'information financière.

3.5 Documents essentiels nécessaires à l'élaboration des cadres de performance

Plusieurs documents essentiels fournissent des informations précieuses pour l'évaluation de la pertinence des indicateurs et des cibles lors du processus d'examen du cadre de performance. Ces documents de référence clés sont présentés dans le tableau 2 ci-dessous. Cette liste n'est pas exhaustive : les équipes de pays et les récipiendaires principaux peuvent se référer à d'autres documents pertinents si nécessaire.

Tableau 2 : Documents essentiels à l'élaboration du cadre de performance

N°	Nom du document	Utilisation de l'information
1	Descriptif de la demande de financement	Fournit des informations sur le contexte du pays, l'épidémiologie et les investissements stratégiques requis. Cela permet d'identifier les populations cibles et les indicateurs appropriés pour le suivi des progrès.
2	Tableaux des lacunes programmatiques	Indiquent l'étendue de la couverture financée par le Fonds mondial et d'autres sources de financement pour les domaines programmatiques prioritaires. Permettent d'évaluer et d'harmoniser les cibles du cadre de performance avec les plans stratégiques nationaux, les financements disponibles et l'analyse des déficits.
3	Budget de la demande de financement / de la subvention	Contribue à l'alignement des indicateurs et des cibles programmatiques sur les principaux investissements du Fonds mondial.
4	Formulaire d'examen et de recommandation du Comité technique d'examen des propositions (CTEP)	Ce document est essentiel pour le traitement en temps opportun des questions et des mesures relevées par le CTEP, car il garantit leur prise en compte dans le cadre de performance et les autres documents définitifs de la subvention, rend compte de l'état d'avancement au Comité d'approbation des subventions et sollicite des conseils dans les cas exceptionnels où une question du CTEP ne peut être traitée dans les délais impartis.
5	Obstacles liés aux droits humains qui entravent l'accès aux services de santé	Contribue à recenser et à lever les obstacles à l'accès aux services de santé auxquels sont confrontées les populations clés et vulnérables. Ces informations orientent la conception des programmes, le suivi des données et l'allocation des ressources afin de favoriser l'équité dans l'accès aux services liés au VIH, à la tuberculose et au paludisme, ainsi que dans les résultats visés.

N°	Nom du document	Utilisation de l'information
6	Derniers résultats / dernier rapport sur les résultats actuels et demande de décaissement (RADD)	Ces informations sont essentielles pour veiller à ce que les cibles du cadre de performance s'appuient sur les résultats antérieurs et reflètent une approche ambitieuse favorisant une amélioration continue.
7	Cadres de performance de la subvention en vigueur / les plus récents	Les indicateurs et les cibles figurant dans les cadres de performance de la subvention actuels sont essentiels pour évaluer les progrès réalisés dans la prestation des services au fil du temps.
8	Derniers rapports d'enquête / d'évaluation des structures de santé / d'examen de la qualité des données / d'estimation de la taille de la population	Sources importantes pour définir des valeurs de référence et des cibles appropriées.
9	Évaluations de la maturité du système de gestion de l'information sanitaire et du système de suivi et d'évaluation	Indiquent le niveau de préparation pour le suivi des progrès et une communication précise de l'information. Ces informations sont essentielles pour identifier les éventuelles lacunes en matière de collecte et de qualité des données. Permettent de réaliser les investissements et de prendre les mesures nécessaires pour garantir la mise en place de systèmes fiables de communication des résultats.
10	Plan de suivi et d'évaluation	Facilite l'établissement de rapports et la conformité en définissant des indicateurs, des méthodes de collecte de données, des sources de données, les responsabilités et le financement nécessaires à la collecte, à l'analyse et à la communication des données. Ce plan permet un suivi systématique des activités au regard des cibles fixées, évalue les résultats et garantit la redevabilité.

4. Remplissage du cadre de performance

L'élaboration d'un cadre de performance efficace comporte plusieurs étapes clés, chacune contribuant à sa clarté et à son utilité.

4.1 Sélection des indicateurs

Lors du choix des indicateurs des cadres de performance des subventions, il convient de veiller à ce qu'ils donnent, dans leur ensemble, une image claire et pertinente des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs programmatiques et de l'impact escompté. Les indicateurs doivent être choisis avec soin, non seulement en fonction de l'allocation budgétaire, mais aussi de leur pertinence, de leur valeur analytique et de leur utilité pour le suivi des subventions, le renforcement de la supervision et l'évaluation des performances.

A. Centrage sur l'impact, les résultats et la couverture :

Les indicateurs du cadre de performance doivent constituer un sous-ensemble des indicateurs du programme national. Le cadre de performance est ciblé sur un ensemble d'indicateurs d'impact, de résultats et de couverture ; l'utilisation d'indicateurs d'intrants / de processus est déconseillée.

B. Alignement sur la riposte nationale :

Veiller à ce que les indicateurs soient reliés à la riposte nationale, y compris les investissements du Fonds mondial et les activités mises en œuvre par le bénéficiaire principal. Les indicateurs doivent être pertinents au regard du type d'épidémie et des groupes cibles concernés, et permettre de mesurer les buts et les objectifs programmatiques.

C. Suivi programmatique :

Les indicateurs doivent permettre de suivre les progrès réalisés en matière d'impact, de résultats et de couverture au niveau national. Dans certains cas précis, ces indicateurs peuvent être communiqués au niveau infranational ou au niveau des projets, par exemple lorsqu'il s'agit de soutenir des programmes au niveau infranational ou lorsqu'une subvention finance un projet au niveau local.

D. Utilisation des indicateurs standard et personnalisés :

Utiliser les indicateurs standard issus du manuel du cadre modulaire. N'utiliser les indicateurs personnalisés que lorsque l'indicateur requis n'est pas disponible dans la liste du cadre modulaire.

Pour plus d'informations sur la sélection des indicateurs personnalisés, consulter l'[annexe 1](#).

Les orientations visant à rationaliser le cadre de performance pour les portefeuilles ciblés, y compris le nombre d'indicateurs requis, sont présentées dans l'[annexe 2](#).

E. Cohérence et analyse des tendances :

Veiller à respecter la cohérence avec les cycles de communication de l'information précédents, le cas échéant. En fonction de l'évolution des investissements du Fonds mondial au fil du temps, choisir des indicateurs permettant d'analyser les tendances afin de réaliser une évaluation à long terme.

F. Données ventilées :

Fournir des valeurs de référence pour les indicateurs qui nécessitent des données ventilées afin de refléter certaines nuances démographiques, régionales ou autres. Aucune cible n'est requise pour la ventilation des données. Les tendances observées au fil du temps serviront à évaluer les progrès réalisés.

G. Évaluation des capacités :

Évaluer les capacités du bénéficiaire principal en matière de collecte, d'analyse et de communication des données. Veiller à ce que des outils et des mécanismes de collecte de données adaptés soient mis en place pour rendre compte des résultats. Identifier les domaines nécessitant un soutien sous forme d'assistance technique afin de renforcer les capacités.

H. Soutien aux indicateurs en l'absence de systèmes de suivi et d'évaluation :

Aider le bénéficiaire principal à élaborer un plan clair et à allouer un budget suffisant pour mettre en place des systèmes de collecte de données et de rapports pour les indicateurs qui ne sont pas assortis de systèmes de suivi et d'évaluation, ou si ces systèmes ne sont pas suffisants.

I. Accord sur les indicateurs dépourvus de valeurs de référence et de dénominateurs :

Convenir avec le récipiendaire principal des plans d'action pour la collecte des valeurs de référence et/ou des dénominateurs. Fixer des délais précis pour le processus de collecte des données et mettre à jour le cadre de performance en conséquence.

J. Flexibilité parmi les récipiendaires principaux :

Lorsqu'il y a plusieurs récipiendaires principaux, attribuer à chacun d'entre eux la responsabilité de rendre compte des indicateurs d'impact et de résultats. Tous les récipiendaires principaux ne doivent pas nécessairement rendre compte des mêmes indicateurs d'impact et de résultats. Afin de rationaliser la communication de l'information, sélectionner dans le cadre de performance les indicateurs spécifiques aux activités de chaque récipiendaire principal.

Encadré 3 : Exemple d'un pays bénéficiant de deux subventions pour la même composante

Le récipiendaire principal A est un programme national de lutte contre le VIH qui assure la mise en œuvre de services de dépistage et de traitement du VIH, tandis que le récipiendaire principal B est une organisation non gouvernementale qui soutient le renforcement des systèmes communautaires et les actions de prévention du VIH de proximité. Dans ce scénario, il n'est pas obligatoire que les cadres de performance de chaque récipiendaire principal comportent le même ensemble d'indicateurs d'impact et de résultats. Des indicateurs d'impact et de résultats (p. ex. l'incidence du VIH) peuvent être inclus dans le cadre de performance du récipiendaire principal A, celui-ci étant chargé de mesurer l'impact et les résultats de la riposte globale au VIH. Le cadre de performance du récipiendaire principal B pourra inclure des indicateurs de résultats, par exemple sur l'utilisation du préservatif. Cette approche permet d'éviter les redondances dans les rapports et garantit que chaque récipiendaire principal est chargé de rendre compte des résultats liés à ses activités.

K. Intégration des indicateurs clés de performance dans le cadre de performance :

Certains indicateurs relatifs au VIH, à la tuberculose, au paludisme et aux SRPS ont été désignés comme indicateurs clés de performance du Fonds mondial. Ils permettent de suivre les progrès réalisés par rapport à la stratégie du Fonds mondial. Le cadre de performance doit inclure ces indicateurs pour les domaines programmatiques concernés bénéficiant du soutien du Fonds mondial.

La performance des indicateurs clés de performance (cibles et résultats) découle directement des indicateurs correspondants figurant dans le cadre de performance de chaque subvention. Seuls les pays qui intègrent des indicateurs clés de performance pertinents dans leur cadre de performance figureront dans le rapport sur les indicateurs clés de performance.

Pour plus d'informations sur les indicateurs clés de performance au titre du CS8, consulter l'[annexe 3](#).

4.2 Mesures de suivi du plan de travail

Il s'agit de repères qualitatifs et quantitatifs et/ou d'indicateurs d'intrants / de processus assortis de cibles chiffrées qui permettent de suivre les activités essentielles ne pouvant être évaluées à l'aide d'indicateurs de couverture.

Les mesures de suivi du plan de travail doivent être appliquées de manière sélective, en ciblant les livrables de la subvention attendus et en s'appuyant sur des repères précis pour évaluer l'avancement de la mise en œuvre de la subvention. Elles sont utilisées pour la notation de la

performance des subventions lorsqu'aucun indicateur de couverture n'est inclus dans le cadre de performance.

Encadré 4 : Autres éléments à prendre en compte pour la sélection des mesures de suivi du plan de travail

- Lorsque des indicateurs standard sont disponibles, il convient de les sélectionner et de les utiliser pour suivre la performance des subventions.
- Les mesures de suivi du plan de travail doivent être sélectionnées là où il existe des lacunes dans les informations relatives au suivi des subventions et à l'évaluation des performances, en particulier pour les modules / interventions / activités qui représentent une part importante du budget des subventions.
- Selon la composante concernée (VIH, tuberculose, paludisme, SRPS), tous les modules / interventions ne nécessiteront pas le recours à des mesures de suivi du plan de travail pour suivre leur mise en œuvre.
- Les repères choisis doivent refléter les livrables concrets ou les extrants / résultats des mesures retenues.
- Chaque repère doit être assorti d'un critère de progression précisant à quel moment une activité sera considérée comme « Commencée », « En cours » ou « Terminée ». Ces critères serviront à calculer un score de réalisation pour les mesures de suivi du plan de travail, le cas échéant.
- Les critères de réalisation doivent être définis dès la phase d'élaboration du cadre de performance afin d'éviter toute subjectivité dans l'évaluation de la réalisation des repères qualitatifs.
- Dans le cadre des subventions disposant également d'indicateurs de couverture, un taux de réalisation inférieur à 60 % des mesures de suivi du plan de travail peut être invoqué pour demander un ajustement technique de la notation programmatique.
- Parmi les exemples concrets de mesures, on peut citer l'élaboration de politiques, le déploiement de systèmes ou d'infrastructures, ainsi que l'élaboration et l'adoption de lignes directrices.

Encadré 5 : Autres éléments à prendre en compte pour les SRPS

Des mesures de suivi du plan de travail doivent être intégrées au cadre de performance afin de suivre la mise en œuvre des activités liées à l'établissement de systèmes pour la santé durables dans les cas suivants :

- Les indicateurs de couverture ne permettent pas de refléter efficacement les résultats escomptés pour les modules liés aux SRPS bénéficiant d'une allocation budgétaire significative ;
- Les activités liées aux SRPS financées par la subvention jouent un rôle essentiel pour faciliter la mise en œuvre et la communication de l'information sur les investissements dans les SRPS. Par exemple, ces mesures peuvent permettre de suivre les étapes clés de la mise en place des mécanismes / outils de collecte de données nécessaires à la réalisation de rapports sur les indicateurs des SRPS, tels que l'introduction de systèmes de communication de l'information de routine, d'un système de gestion de l'information sanitaire, d'un système d'information pour la gestion logistique, d'un système communautaire d'information sanitaire, etc., ainsi que la réalisation d'évaluations des structures de santé, d'enquêtes ou d'études spécifiques ;
- Les activités portent sur les politiques, les stratégies, la planification et la coordination des services intégrés.

4.3 Détermination des valeurs de référence

Une valeur de référence sert de point de repère pour mesurer les progrès réalisés. Le cadre de performance doit comporter des valeurs de référence claires et précises permettant de fixer des objectifs réalistes et d'assurer le suivi des résultats tout au long du cycle de subvention.

Lorsque les données de référence ne sont pas disponibles au moment de la demande de financement ou de l'établissement de la subvention, il convient d'élaborer un plan chiffré et assorti

d'un calendrier précis afin de les établir dès que possible au cours de la mise en œuvre de la subvention.

Encadré 6 : Éléments clés à prendre en compte pour la détermination des valeurs de référence

- Utiliser les données validées les plus récentes et les plus fiables issues des systèmes nationaux, des enquêtes ou des rapports programmatiques. Utiliser les données de référence recueillies au cours des une à deux années précédant le début de la subvention ; si des données plus anciennes sont utilisées, évaluer soigneusement leur pertinence.
- Tenir compte des derniers résultats vérifiés du cycle de subvention précédent ou du dernier RADD. Les valeurs de référence ne doivent pas être inférieures aux résultats antérieurs.
- Si aucune donnée récente n'est disponible, en expliquer clairement la raison et prévoir de mettre à jour la valeur de référence dès le début de la mise en œuvre.
- Veiller à ce que les valeurs de référence, les sources de données et les méthodes de mesure soient cohérentes avec celles utilisées pour la définition des cibles.

4.4 Définition des cibles

Les progrès accomplis dans la réalisation des cibles fixées pour chaque indicateur sélectionné constituent le point de départ de la décision de financement en fonction des performances. Afin de garantir une interprétation cohérente et précise des résultats en vue des décisions de financement, les cibles doivent être correctement définies et décrites dans le cadre de performance, tant dans la demande de financement que lors de l'établissement de la subvention.

La définition de cibles ambitieuses mais réalistes pour les indicateurs constitue une étape importante du processus de planification. Lors de la définition des cibles programmatiques dans le cadre de performance, il convient de se référer aux éléments suivants :

- Le plan stratégique national et ses cibles, les plans de suivi et d'évaluation et les financements disponibles ;
- Une analyse exhaustive et actualisée de la situation épidémiologique, ainsi que des efforts et investissements actuels et prévus dans les domaines programmatiques concernés ;
- Les tableaux des lacunes programmatiques et les analyses des déficits couvrant l'ensemble des sources de financement.

Encadré 7 : Cibles du cadre de performance

Les cibles fixées dans le cadre de performance reposent sur les niveaux de couverture que l'on prévoit d'atteindre avec l'ensemble des financements disponibles. Elles reflètent la part des cibles du plan stratégique national qui sont financées, y compris le financement final approuvé par le Fonds mondial.

Éléments clés à prendre en compte pour la définition des cibles dans le cadre de performance :

- **Agrégation sur une année :** les cibles du cadre de performance sont fixées pour chaque année de la période de mise en œuvre, elles ne sont pas cumulées sur toute la durée de celle-ci. Chaque année commence avec de nouvelles cibles.

- **Disponibilité des données :** harmoniser les cibles du cadre de performance avec la fréquence de rapports programmatiques requise auprès du Fonds mondial et le calendrier de collecte des données au niveau national.
 - a. Le récipiendaire principal et le Fonds mondial travailleront ensemble pour veiller à ce que les données pertinentes soient disponibles à la fin de la période de communication de l'information. Tous les indicateurs du cadre de performance ne doivent pas nécessairement être communiqués à chaque période de communication de l'information ; consulter les fiches d'orientation sur les indicateurs concernés pour connaître les exigences à ce sujet.
 - b. Pour les indicateurs pour lesquels il n'existe actuellement aucun système de suivi et d'évaluation, fixer des cibles pour les périodes de communication de l'information au cours desquelles les systèmes de communication de l'information seront opérationnels et les données disponibles.
- **Indicateurs d'impact et de résultats :** lorsque les indicateurs d'impact et de résultats sont communiqués dans le cadre d'enquêtes, veiller à ce que les cibles soient fixées pour l'année au cours de laquelle la collecte des données aura lieu.

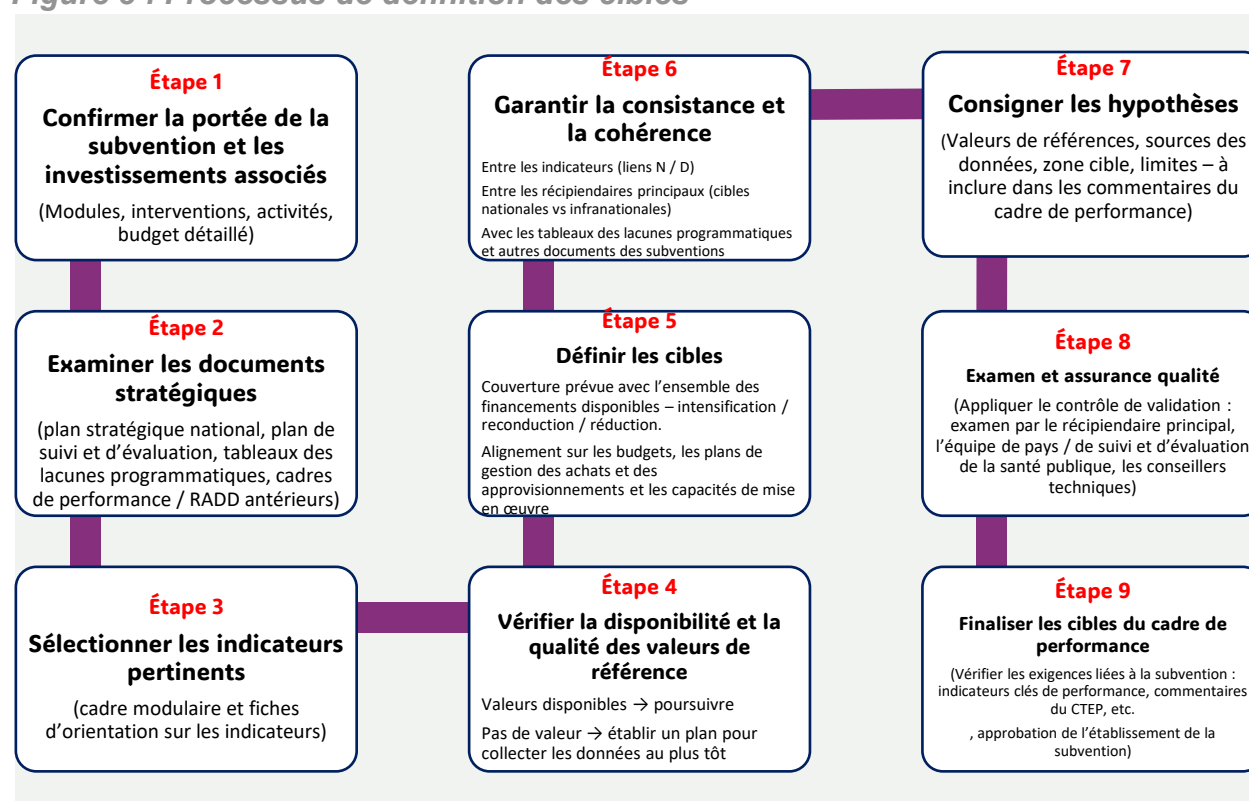
Pour chaque indicateur d'impact et de résultats, le cadre de performance comporte une colonne intitulée « Date de remise du rapport », qui indique la date à laquelle les résultats seront disponibles. Pour certains indicateurs, la date de remise du rapport peut ne pas tomber dans la même période de communication de l'information que la période de collecte des données. En fonction de la date de remise du rapport indiquée dans le cadre de performance, ces indicateurs seront renseignés dans le rapport sur les résultats actuels (RA) ou le RADD actuel ou suivant. Si les données ne sont pas disponibles à la date de remise du rapport convenue au moment de la signature de la subvention, le cadre de performance doit être révisé afin de reporter la cible à la période de communication de l'information suivante et de mettre à jour la date de remise du rapport.

- **Cohérence avec le budget de la subvention et les produits :** vérifier la conformité des cibles du cadre de performance par rapport au budget alloué et au document type de gestion des produits de santé (DGPS).
- **Poursuite des progrès réalisés grâce aux subventions en cours :** se référer aux cibles fixées dans les cadres de performance existants et, à la lumière des derniers résultats disponibles, veiller à ce que les nouvelles cibles soient ambitieuses et s'appuient sur les progrès réalisés dans le cadre des subventions en cours, pour un niveau d'investissement similaire.
- **Cibles à déterminer (TBD) :** lorsque les données nécessaires à la définition des cibles lors de la demande de financement et de l'établissement de la subvention ne sont pas disponibles, les cibles peuvent être désignées comme « à déterminer » (TBD). Dans de tels cas, le récipiendaire principal doit disposer d'un plan clair et assorti d'un calendrier précis pour collecter les données requises et finaliser les cibles dès le début de la période de mise en œuvre de la subvention. Si aucune valeur de référence n'est disponible au cours de

l'élaboration du cadre de performance, les résultats de la première année peuvent servir à les établir. Dans ce cas, le champ de la cible de l'année 1 ne doit pas être rempli. Les cibles des années 2 et 3 peuvent indiquer « TBD ». Dès que les résultats de l'année 1 seront disponibles, le cadre de performance devra être révisé afin d'y inclure les valeurs de référence et les cibles des années 2 et 3, avant la fin de la période de communication de l'information.

- **Conseils techniques** : consulter les organisations partenaires techniques et d'autres conseillers techniques issus des départements concernés – statistiques, planification, système de gestion de l'information sanitaire, etc. – selon les besoins.
- **Indicateurs interreliés** : veiller à la cohérence entre les indicateurs grâce à des éléments de données communs. Par exemple, si le numérateur d'un indicateur est le dénominateur d'un autre indicateur, se reporter à l'[annexe 5](#) pour consulter la liste des indicateurs interreliés du cadre de performance.
- **Type de données de la cible** : respecter les types de données recommandés dans les fiches d'orientation sur les indicateurs, c'est-à-dire « N » ou « N, D % » ou simplement %.
- **Optimisation des ressources** : le nombre d'indicateurs et de cibles figurant dans le cadre de performance doit refléter les efforts d'optimisation des ressources. Ces mesures doivent permettre de suivre les investissements réalisés dans le cadre des subventions du Fonds mondial ainsi que les résultats escomptés, grâce à une utilisation efficace des ressources disponibles.

Figure 3 : Processus de définition des cibles



Alignement des cibles sur les rapports nationaux pour la décision annuelle de financement

Les indicateurs de couverture sont généralement communiqués sur une période de 12 mois. Toutefois, les dates de début des subventions et les cycles de communication de l'information des pays pouvant varier, la première période de communication de l'information peut être inférieure ou supérieure à 12 mois. Dans de tels cas, les orientations suivantes s'appliquent pour la définition des cibles, en fonction du type d'indicateur (tels que les indicateurs basés sur des cohortes) et des modalités de communication de l'information :

A. Première période de communication de l'information inférieure à 12 mois

Pour les subventions dont la première période de communication de l'information est inférieure à 12 mois et dont le Fonds mondial a soutenu les programmes avant le début de la nouvelle subvention, les cibles de performance relatives aux indicateurs concernés peuvent porter sur une période allant jusqu'à six mois avant la date de début de la nouvelle subvention.

Par exemple, si la date de début d'une subvention est le 1^{er} avril 2027 et que le cycle de communication de l'information du pays s'étend de janvier à décembre, les cibles pour la première période de communication de l'information (avril-décembre 2027) pourraient inclure celles de janvier à décembre 2027. Dans ce cas, la performance sera évaluée sur la base des résultats enregistrés sur une période de 12 mois.

B. Première période de communication de l'information supérieure à 12 mois

Lorsque la première période de communication de l'information est supérieure à 12 mois, les cibles de performance pour les six premiers mois peuvent être exclues de la notation des indicateurs de performance utilisée pour la décision annuelle de financement, afin de maintenir l'alignement sur le cycle de communication de l'information du pays.

Par exemple, si la date de début de la subvention est le 1^{er} octobre 2027 et que la première période s'étend sur 15 mois (d'octobre 2027 à décembre 2028), la cible pour l'évaluation des performances de cette subvention et la décision annuelle de financement pourrait ne porter que sur la période allant de janvier à décembre 2028. Une mise à jour pourra être demandée pour la période de quatre mois allant d'octobre à décembre 2027, en dehors du cadre du RADD.

Si la première période est inférieure à six mois, le Fonds mondial a toute latitude pour autoriser les bénéficiaires principaux à regrouper les rapports annuels correspondant aux deux premières périodes.

4.5 Types de cumulation

Les types de cumulation s'appliquent uniquement aux indicateurs communiqués tous les six mois pour les portefeuilles à fort impact et essentiels, afin de regrouper les cibles sur les deux périodes de communication de l'information convenues au cours d'une même année. Ils ne s'appliquent pas à l'agrégation des cibles sur plusieurs années au sein de la période de mise en œuvre de la subvention.

Dans les fiches d'orientation sur les indicateurs, un type de cumulation est attribué à chaque indicateur standard. Toutefois, pour les indicateurs personnalisés, il convient de sélectionner le type de cumulation approprié en fonction de la nature de l'indicateur et de la méthode d'agrégation prévue dans le cadre de performance. Pour les indicateurs standard, les types de cumulation sont préremplis dans le formulaire en ligne et ne peuvent pas être modifiés. Dans le

formulaire Excel du cadre de performance, le type de cumulation attribué doit être sélectionné manuellement.

Dans des cas exceptionnels, si un autre type de cumulation est nécessaire, un indicateur personnalisé peut être proposé.

Pour plus d'informations sur les différents types de cumulation et le raisonnement qui sous-tend l'agrégation, consulter l'[annexe 4](#).

4.6 Portée de la cible

Pour chaque indicateur de couverture, les options suivantes sont disponibles pour définir la portée de la cible :

- Géographique nationale, 100 % de la cible programmatique nationale : la cible fait référence au pays entier et représente 100 % de la cible programmatique nationale.
- Géographique infranationale, 100 % de la cible programmatique nationale : la cible fait référence à certaines zones géographiques, mais représente néanmoins 100 % de la cible programmatique nationale. Par exemple, lorsque l'épidémie se limite à certaines zones géographiques.
- Géographique infranationale, moins de 100 % de la cible programmatique nationale : la cible fait référence à certaines zones géographiques et représente un sous-ensemble de la cible programmatique nationale. Par exemple, dans les cas où les cibles visent certaines zones spécifiques soutenues par la subvention du Fonds mondial / les bénéficiaires principaux et ne couvrent pas d'autres zones géographiques affectées.

Pour les cibles infranationales, la zone de couverture / les entités infranationales concernées doivent être précisées dans le cadre de performance.

4.7 Détermination des valeurs de référence pour la ventilation requise

Certains indicateurs sélectionnés nécessitent la communication de résultats ventilés afin de mieux refléter la qualité des services, la couverture et l'accès équitable, de manière à maximiser l'impact sur la santé, en mettant l'accent sur les zones géographiques et les populations dont la charge de morbidité est la plus élevée et dont les besoins ne sont pas satisfaits.

Conformément aux exigences en matière de ventilation, les résultats annuels totaux sont communiqués une fois par an dans le RADD. Contrairement aux indicateurs agrégés, ceux-ci ne nécessitent ni la définition de cibles ni la présentation de rapports semestriels pour les portefeuilles à fort impact et essentiels. Pour les portefeuilles ciblés, la communication des données ventilées n'est pas requise.

Dans le cas d'une ventilation binaire comportant des catégories mutuellement exclusives, telles que le sexe et l'âge, la somme des valeurs des catégories de ventilation doit être égale aux valeurs totales correspondantes du numérateur et du dénominateur.

4.8 Contrôle de l'exactitude et de la fiabilité des données

Contrôles de la qualité des données

Les contrôles de la qualité des données sont intégrés au cadre de performance en ligne et doivent être utilisés par les récipiendaires principaux tout au long de la préparation du document afin de garantir l'intégrité des données.

Les contrôles de la qualité des données génèrent deux types de signalement :

- Les **erreurs**, qui doivent être résolues avant l'envoi ;
- Les **avertissements**, qui exigent une correction ou une justification claire.

Il revient aux récipiendaires principaux d'examiner et de traiter tous les signalements avant l'envoi. Les problèmes non résolus peuvent retarder l'examen ou la validation par le Fonds mondial.

Toutes les justifications doivent être clairement articulées et suffisantes pour permettre au Fonds mondial de procéder à son examen.

Pour plus d'informations sur les contrôles de la qualité des données, consulter le [Manuel du Portail des partenaires – Remplir le cadre de performance \(CP\) en ligne au CS8](#).

5. Autres éléments clés à prendre en compte durant les négociations de la subvention

- **Disponibilité et accessibilité des données** : les récipiendaires principaux doivent veiller à ce que des sources de données et des méthodes fiables soient mises en place afin de collecter et de communiquer au Fonds mondial des données précises et actualisées. Lorsque l'accès aux données est limité ou que celles-ci ne sont pas systématiquement disponibles, élaborer un plan et définir un calendrier pour remédier à ces problèmes.
- **Investissements dans les systèmes de suivi et d'évaluation** : les récipiendaires principaux doivent évaluer si les systèmes de suivi et d'évaluation sont suffisants pour prendre en charge la collecte et la communication des indicateurs, y compris la ventilation requise. Toute lacune en matière de disponibilité ou de qualité des données, ou de capacité des systèmes, doit être comblée par une utilisation stratégique des ressources issues des subventions, notamment par des investissements visant à renforcer les systèmes de collecte de données de routine, à mener des enquêtes et à assurer l'assurance qualité des données.
- **Prise en compte des commentaires du CTEP** : les récipiendaires principaux et les équipes de pays doivent collaborer pour donner suite à toutes les recommandations, problèmes ou conditions soulevés par le CTEP qui ont des implications sur les indicateurs, les cibles ou les méthodes de mesure, et mettre à jour le cadre de performance en conséquence.
- **Transition et pérennisation** : le cas échéant, les cibles devraient refléter la planification de la transition, notamment l'intégration progressive dans les systèmes nationaux et l'augmentation des financements nationaux. Il convient d'éviter de définir des cibles reposant sur la poursuite du financement du Fonds mondial au-delà de la période de mise en œuvre

approuvée et de mettre plutôt l'accent sur les résultats qui favorisent une transition durable et à long terme vers l'affranchissement des financements externes.

- **Cohérence entre la portée de la subvention, sa mise en œuvre et les modalités de communication de l'information :** vérifier que les indicateurs, les cibles et les responsabilités en matière de communication de l'information sont en adéquation avec les accords de mise en œuvre définitifs convenus, y compris pour les rôles des bénéficiaires principaux, les sous-bénéficiaires et la portée géographique. Veiller à ce que toute modification apportée à la portée au cours des négociations de la subvention soit systématiquement répercutée dans le cadre de performance et dans les autres documents de la subvention.

6. Examen périodique des indicateurs et des cibles et révision de la subvention

Examiner et mettre à jour régulièrement le cadre de performance afin de s'assurer qu'il reste efficace et pertinent. Il pourra notamment s'agir d'ajouter les valeurs de référence manquantes ou les cibles à déterminer (TBD) et d'affiner les indicateurs si nécessaire.

Toute modification apportée aux exigences en matière de communication de l'information, qu'il s'agisse des indicateurs, des cibles, des valeurs de référence ou des dates de remise des rapports, doit respecter les politiques et procédures établies en matière de révision des subventions⁴. Cela permet de garantir que le cadre de performance reste un outil précis, pertinent et pratique pour le Fonds mondial et les bénéficiaires principaux.

Les révisions impliquant des modifications du cadre de performance qui doivent être déclarées dans le prochain RA / RADD doivent être lancées et menées à bien avant la fin de la période de communication de l'information en cours. Si une révision est finalisée après la date de clôture de la période de communication de l'information en cours, les modifications demandées ne seront prises en compte qu'à partir de la période de communication de l'information suivante et figureront dans le prochain RA / RADD.

Dans des cas exceptionnels, les révisions rétroactives sont examinées et approuvées au cas par cas par le Fonds mondial.

Les étapes et les conditions d'approbation relatives aux modifications apportées aux subventions sont décrites dans la note de politique opérationnelle. Pour en savoir plus, consulter le [Manuel des politiques opérationnelles \(Note de politique opérationnelle sur la révision des subventions\)](#).

⁴ [Manuel des politiques opérationnelles du Fonds mondial](#)

7. Annexes

Annexe 1 : Types d'indicateurs dans le cadre de performance

Type	Description
Indicateurs standard	Indicateurs issus du cadre modulaire et sélectionnés dans des listes déroulantes fixes du cadre de performance. Leur utilisation est vivement recommandée afin de garantir la cohérence des données entre les différentes subventions et leur comparabilité dans le temps.
Indicateurs personnalisés	Les indicateurs personnalisés sont adaptés à des contextes spécifiques pour lesquels les indicateurs standard du cadre modulaire ne conviennent pas. Ils peuvent être adaptés à partir des lignes directrices de partenaires ou conçus pour s'aligner sur des investissements spécifiques du programme. Les indicateurs personnalisés peuvent être utilisés dans certains cas précis, notamment : • Consolidation des indicateurs dans des portefeuilles ciblés à l'aide de modèles simplifiés et alignés (voir l'annexe 2) ; • Rapports sur les indicateurs clés de performance du Département Communautés, Droits et Genre alignés sur les évaluations décrivant les lacunes et les obstacles à un accès équitable et à l'efficacité des programmes de lutte contre le VIH, la tuberculose et le paludisme ; • Subventions reposant sur des modalités de paiement en fonction des résultats prévoyant des décaissements liés aux résultats qui ne peuvent être mesurés à l'aide d'indicateurs standard. Les codes des indicateurs sont générés automatiquement. Dans le formulaire Excel du cadre de performance, il n'est pas nécessaire de saisir ces codes : ils sont attribués lors de l'importation dans le Portail des partenaires.
Indicateurs inversés	Un indicateur inversé est un indicateur pour lequel les cibles sont fixées de manière à diminuer au fil du temps, anticipant ainsi une inversion de tendance dans les résultats. <u>Tous les indicateurs de couverture standard</u> comportent une catégorie fixe « inversé » ou « non inversé », et ces options sont préremplies dans le formulaire. Pour les <u>indicateurs de couverture personnalisés</u>, il convient de sélectionner l'option appropriée dans la liste déroulante. Aucun indicateur ne peut être classé à la fois comme « inversé » et « non inversé ». <u>Cas particuliers</u> : dans certains scénarios, comme celui du paludisme dans les contextes d'élimination, il peut exister des indicateurs pour lesquels la cible définie dans le cadre de performance est exprimée en pourcentage, mais dont le résultat dans le RA / RADD est égal à zéro, ce qui traduit une bonne performance. Dans de tels cas, le spécialiste du suivi et de l'évaluation de la santé publique peut créer un ticket dans « Service Now » afin de demander une modification manuelle pour passer de « non inversé » à « inversé », et refléter ainsi fidèlement les performances positives.

Annexe 2 : Orientations relatives à la rationalisation du cadre de performance pour les portefeuilles ciblés

Les orientations suivantes s'appliquent au cadre de performance des portefeuilles ciblés.

Approche de simplification : subventions accordées à un seul pays	Simplifié	Axé	Aligné
Pas d'indicateurs d'impact	Applicable	Applicable	Applicable
Pas d'indicateurs de résultats	Applicable	Applicable	Applicable
Nombre maximal d'indicateurs de couverture par composante de subvention (y compris SRPS)	5 indicateurs par composante	5 indicateurs par composante, y compris indicateurs liés aux décaissements	3 indicateurs par composante ¹
Pour les domaines programmatiques tels que la prévention du VIH, la prophylaxie préexposition (PrEP), le dépistage du VIH, la prise en charge des cas de paludisme et le partenariat public-privé mixte pour le traitement de brève durée sous surveillance directe (PPM-DOTS), un indicateur personnalisé peut être utilisé à la place de plusieurs indicateurs standard (p. ex. KP-1a-f, HTS-3a-f, KP-6a-d, CM-1a-c, CM-2a-c, TBDT-3a-c). Dans le champ de commentaires, expliquer les hypothèses retenues pour la définition des cibles. Il convient de noter que les résultats ventilés doivent tout de même être communiqués.	Applicable	Possibilité de s'aligner sur les orientations relatives au paiement en fonction des résultats (en adaptant les indicateurs aux résultats attendus)	Applicable
Pas de mesures de suivi du plan de travail ⁵	Applicable	Applicable	Applicable
Approche de simplification : subventions multipays⁶	Simplifié	Axé	Aligné
Pas d'indicateurs d'impact	Applicable	Applicable	Applicable
Pas d'indicateurs de résultats	Applicable	Applicable	Applicable
Pas d'indicateurs de couverture	Applicable	Applicable	Applicable
Nombre limité de mesures de suivi du plan de travail	5 repères maximum par période de communication de l'information	5 repères maximum par période de communication de l'information	3 repères maximum par période de communication de l'information

⁵ Des mesures de suivi du plan de travail peuvent être ajoutées si les indicateurs standard ne sont pas applicables.

⁶ Les subventions multipays désignent les financements catalytiques ou les subventions multipays non liées à la prestation de services.

Annexe 3 : Orientations relatives à l'intégration d'indicateurs contribuant aux indicateurs clés de performance dans le CS8

Informations générales

- Certains indicateurs sélectionnés dans le cadre modulaire contribuent à l'évaluation des indicateurs clés de performance du Fonds mondial. Ces indicateurs sont essentiels pour mesurer les progrès accomplis au regard de la stratégie du Fonds mondial et doivent être intégrés dans les subventions du CS8. Les indicateurs contribuant aux indicateurs clés de performance sont signalés dans les [fiches d'orientation sur les indicateurs](#).
- Tous les indicateurs clés de performance doivent être au moins assortis de cibles annuelles, définies à un niveau d'ambition correct, afin de garantir une évaluation constructive et régulière de la performance au niveau du portefeuille.
- Si un indicateur clé de performance ne figure pas dans le cadre de performance, l'équipe de pays / de suivi et d'évaluation de la santé publique doit justifier son exclusion afin de permettre au Comité d'approbation des subventions de prendre une décision éclairée.
- Les résultats des indicateurs clés de performance communiqués au Comité de la Stratégie et au Conseil d'administration proviennent exclusivement des indicateurs figurant dans le cadre de performance des pays ; il n'existe aucun autre mécanisme de collecte de données.
- Afin de garantir que les indicateurs clés de performance reflètent fidèlement la mise en œuvre au niveau national, les données de performance (cibles et résultats) relatives à ces indicateurs seront directement extraites des données fournies dans le RA / RADD⁷.

Exceptions concernant l'intégration des indicateurs clés de performance dans les cadres de performance

Les pays répondant aux critères suivants ne sont pas tenus d'inclure les indicateurs clés de performance concernés dans leurs cadres de performance ni de justifier leur exclusion :

- Pour YP-2 : les pays ne comptant pas les adolescentes et jeunes femmes parmi leurs cibles ;
- Pour RSSH O-3 : les pays des portefeuilles ciblés ;
- Pour les indicateurs clés de performance sur le genre et l'équité : les pays des portefeuilles ciblés.

Indicateurs clés de performance sur le genre et l'équité

- Les composantes de maladie des portefeuilles à fort impact et essentiels doivent inclure au moins un indicateur lié au genre et une paire d'indicateurs liés à l'équité, sélectionnés dans la liste prédéfinie. Cette exigence ne s'appliquera pas s'il est démontré qu'il n'existe pas de lacune manifeste et en l'absence d'investissements pertinents. Les conseillers du Département Communautés, Droits et Genre apporteront des orientations techniques si nécessaire. Les pays peuvent inclure des indicateurs supplémentaires relatifs au genre et à l'équité ; toutefois, seuls les indicateurs sélectionnés parmi la liste prédéfinie feront l'objet d'un suivi aux fins des indicateurs clés de performance.
- Pour garantir un accès équitable aux services de santé à l'ensemble de la population et des sous-populations, les cibles doivent aller dans le même sens afin de permettre la comparaison.
- Les indicateurs clés de performance personnalisés figurant dans la liste prédéfinie ci-dessous reposent sur une ventilation des indicateurs standard et doivent être créés en tant qu'indicateurs personnalisés, car ils doivent être assortis de cibles afin de mesurer leur performance. Cela permet également de simplifier et d'automatiser l'extraction des données.
- Pour faciliter l'extraction des données, identifier clairement les indicateurs clés de performance dans le tableau récapitulatif du cadre de performance de la page Vue d'ensemble du système de gestion des subventions :
 - a. Sélectionner « GE » pour cocher le ou les indicateurs relatifs au genre ;
 - b. Sélectionner « EQ (reference) » pour cocher l'indicateur parent relatif à l'équité ;

⁷ Pour certains indicateurs clés de performance relatifs au VIH et au sida, les dernières estimations de l'ONUSIDA seront utilisées à la place des données issues des subventions. Consulter le [Manuel des indicateurs clés de performance](#) pour plus de détails.

c. Sélectionner « EQ (subgroup) » pour cocher l'indicateur relatif à l'équité dans les sous-populations.

Indicateurs du cadre de performance contribuant aux indicateurs clés de performance

VIH	Tuberculose	Paludisme	SRPS
HIV O-11 ; TCS 1.1 (ou TCS-1b et 1c)	TBDT-1	VC-1.1	RSSH O-3 (requiert N, D, et la ventilation par catégorie de produit)
HIV O-12	TBDT-2	CM-1a	RSSH O-9
KP-1a/b/c/d	TBDT-4	CM-2a	RSSH/PP HRH-3.1
YP-2	DRTB-3	SPI-1	
TCS-10	DRTB-9	SPI-2.1	
TB/HIV-4.1a	TBP-1		
	TB/VIH-6		

Indicateurs clés de performance relatifs au genre (sélectionner au moins un indicateur par composante dans la liste prédéfinie ci-dessous).

VIH

- Pays avec des investissements dans des interventions liées à la violence fondée sur le genre : GBV-1.
- Pays sans investissements dans des interventions liées à la violence fondée sur le genre : TCS-10.

Tuberculose Indicateurs personnalisés dans les pays avec des investissements visant à réduire les obstacles liés au genre entravant l'accès aux services de lutte contre la tuberculose :

- Si l'écart entre les sexes pour les cas de tuberculose notifiés touche davantage les hommes : adapter TBDT-1 pour les hommes.
- Si l'écart entre les sexes pour les cas de tuberculose notifiés touche davantage les femmes : adapter TBDT-1 pour les femmes.

Paludisme

- Pays avec des investissements dans les soins prénatals, y compris la prise en charge du paludisme pendant la grossesse : RSSH O-9.
- Pays sans investissements dans les soins prénatals et/ou la prise en charge du paludisme pendant la grossesse : adapter VC-1.1 pour les femmes enceintes.

Indicateurs clés de performance relatifs à l'équité (sélectionner au moins une paire d'indicateurs par composante dans la liste prédéfinie ci-dessous).

VIH

- TCS-1c appairé à TCS-1.1 (couverture du traitement antirétroviral chez les enfants par rapport à l'ensemble de la population).
- KP-1a, 1b, 1c, 1d (couverture la plus faible parmi les populations clés par rapport à la couverture globale des populations clés). Les pays doivent sélectionner la population clé présentant la couverture la plus faible comme indicateur basé sur la sous-population, et tous les autres indicateurs relatifs aux populations clés comme indicateurs parents.

Tuberculose

- Indicateur personnalisé TBDT-1 pour les enfants appairé à TBDT-1 (cas de tuberculose notifiés chez les enfants par rapport à l'ensemble de la population).
- KVP-1 appairé à TBDT-1 (cas de tuberculose notifiés chez les personnes incarcérées par rapport à l'ensemble de la population).
- KVP-2 appairé à TBDT-1 (cas de tuberculose notifiés chez les populations clés et vulnérables par rapport à l'ensemble de la population). *Pour les enfants, se reporter au point 1 de l'indicateur personnalisé TBDT-1.*

Paludisme

- Indicateur personnalisé CM-1b pour les enfants de moins de 5 ans appairé à CM-1b (enfants dépistés au sein des communautés par rapport au dépistage communautaire global).
- Indicateur personnalisé CM-1a pour les enfants de moins de 5 ans appairé à CM-1a (enfants dépistés dans une structure de santé du secteur public par rapport au dépistage global en structures de santé du secteur public).

Annexe 4 : Types de cumulation

Ce champ s'applique aux indicateurs faisant l'objet d'un rapport semestriel et sert à calculer les cibles et les résultats annuels totaux. La cumulation s'applique aux cibles fixées au cours d'une année de mise en œuvre et non sur l'ensemble de la période de mise en œuvre de trois ans.

Il existe trois types de cumulation :

- **Non cumulé** : ce type de cumul s'applique aux cibles spécifiques à une période. Autrement dit, la valeur se rapporte à ce qui sera accompli au cours d'une période en particulier, quelles que soient les cibles des périodes précédentes. On additionne les cibles périodiques concernées (numérateurs ou numérateurs et dénominateurs, selon le cas) pour calculer la performance de l'indicateur sur l'année.
- **Non cumulé – Spécial** : ce type de cumul s'applique aux cibles spécifiques à une période, comme dans la catégorie ci-dessus, excepté que les dénominateurs sont les mêmes d'une période à l'autre (p. ex. les estimations de la taille des populations clés). Les cibles périodiques concernées (numérateurs) sont additionnées, mais non le dénominateur. Autrement dit, le dénominateur de la période en cours servira à calculer la performance de l'indicateur sur l'année. Pour les indicateurs « Non cumulé – Spécial », la cible annuelle totale ne doit pas dépasser 100 %.
- **Non cumulé – Autre** : ce type de cumul s'applique aux indicateurs faisant référence aux personnes bénéficiant actuellement des services, quelles que soient les cibles des périodes précédentes. Par exemple, « Pourcentage de personnes sous traitement antirétroviral ». On additionne les cibles périodiques concernées de la dernière période pour calculer la performance de l'indicateur sur l'année.

Méthodes d'agrégation des cibles annuelles :

Type de cumulation		Agrégation pour les cibles annuelles
Non cumulé	Non cumulé [N / D]	Somme de S1+S2
Non cumulé – Spécial	Non cumulé – Spécial [N]	Somme de S1+S2
	Non cumulé – Spécial [D]	Dernière valeur semestrielle de la période de communication de l'information (S2)
Non cumulé – Autre	Non cumulé – Autre [N]	Dernière valeur semestrielle de la période de communication de l'information (S2)
	Non cumulé – Autre [D]	Dernière valeur semestrielle de la période de communication de l'information (S2)

Annexe 5 : Indicateurs interreliés

Indicateur		Lien
KVP-1	TBDT-1	Le numérateur de la cible pour KVP-1 ne peut pas être supérieur au numérateur pour TBDT-1 pour la même période de communication de l'information si la portée des cibles des deux indicateurs est « Géographique nationale, 100 % de la cible programmatique nationale ».
KVP-2	TBDT-1	Le numérateur de la cible pour KVP-2 ne peut pas être supérieur au numérateur pour TBDT-1 pour la même période de communication de l'information si les portées des cibles des deux indicateurs sont « Géographique nationale, 100 % de la cible programmatique nationale ».
KVP-1, KVP-2	TBDT-1	La somme des numérateurs pour KVP-1 et KVP-2 ne peut pas être supérieure au numérateur pour TBDT-1 pour la même période de communication de l'information si la portée des cibles des deux indicateurs est « Géographique nationale, 100 % de la cible programmatique nationale ».
CM-1a	CM-2a	Les cas suspectés de paludisme (numérateur de CM-1a) ne peuvent pas être inférieurs aux cas confirmés de paludisme (dénominateur de CM-2a) pour la même période de communication de l'information si la portée des cibles des deux indicateurs est « Géographique nationale, 100 % de la cible programmatique nationale ».
CM-1b	CM-2b	Les cas suspectés de paludisme (numérateur de CM-1b) ne peuvent pas être inférieurs aux cas confirmés de paludisme (dénominateur de CM-2b) pour la même période de communication de l'information si la portée des cibles des deux indicateurs est « Géographique nationale, 100 % de la cible programmatique nationale ».
CM-1c	CM-2c	Les cas suspectés de paludisme (numérateur de CM-1c) ne peuvent pas être inférieurs aux cas confirmés de paludisme (dénominateur de CM-2c) pour la même période de communication de l'information si la portée des cibles des deux indicateurs est « Géographique nationale, 100 % de la cible programmatique nationale ».
CM-7	CM-8	Les dénominateurs de CM-7 et CM-8 doivent être identiques pour une même période de communication de l'information, et si la portée des cibles pour ces deux indicateurs est « Géographique nationale, 100 % de la cible programmatique nationale ».
RSSH/PP M&E-1	RSSH/PP M&E-2	Le dénominateur de RSSH/PP M&E-2 doit être égal au numérateur de RSSH/PP M&E-1 pour la même période de communication de l'information si la portée des cibles pour ces deux indicateurs est « Géographique nationale, 100 % de la cible programmatique nationale ».
DRTB-2	TBDT-1	Le numérateur de DRTB-2 ne peut pas être supérieur au numérateur de TBDT-1 pour la même période de communication de l'information si la portée des cibles des deux indicateurs est « Géographique nationale, 100 % de la cible programmatique nationale ».
TCS-1b	TCS-1.1	Le numérateur et/ou le dénominateur de TCS-1b ne peuvent pas être supérieurs au numérateur et/ou au dénominateur de TCS-1.1 pour la même période de communication de l'information si la portée des cibles des deux indicateurs est « Géographique nationale, 100 % de la cible programmatique nationale ».

TCS-1c	TCS-1.1	Le numérateur et/ou le dénominateur de TCS-1c ne peuvent pas être supérieurs au numérateur et/ou au dénominateur de TCS-1.1 pour la même période de communication de l'information si la portée des cibles des deux indicateurs est « Géographique nationale, 100 % de la cible programmatique nationale ».
---------------	---------	---